

vailleu américain en retour d'une cotisation de 2 p. 100 de son salaire.

Voyons maintenant ce que l'ouvrier canadien paie et ce qu'il touche. Notons d'abord que l'ouvrier canadien paye 2 p. 100 de plus d'impôt sur le revenu, plus une taxe de vente supplémentaire de 2 p. 100 qui frappe à peu près tout ce qu'il achète. En retour, il reçoit une pension ne dépassant pas \$40, qu'il lui faut en outre attendre cinq ans de plus que l'Américain. S'il meurt, ceux qui lui survivent ne touchent rien du tout.

On constate donc que l'ouvrier canadien paye beaucoup plus que l'Américain et qu'en retour il bénéficie d'avantages sociaux nettement inférieurs. C'est pourquoi j'estime qu'il y aurait lieu pour le Gouvernement d'étudier très attentivement le programme américain de sécurité sociale. Peut-être y verrait-il le moyen d'assurer à nos compatriotes, d'abord une pension de retraite à cotisation à 65 ans, ensuite des avantages aux survivants à charge, et troisièmement, une augmentation de la pension de vieillesse qui puisse leur assurer la confiance et la paix de l'esprit lorsqu'ils considèrent l'avenir.

L'hon. M. Martin: J'aimerais poser une question à mon honorable ami de façon qu'il puisse compléter sa déclaration. Je l'écoute d'ailleurs avec le plus vif intérêt. Veut-il nous faire entendre que nous devrions adopter le programme américain de sécurité sociale qui, comme il le sait certainement, se fonde en très grande partie sur l'évaluation des ressources, à l'exception de quelques postes?

M. Hees: Non, je n'ai pas dit cela; j'ai dit que bien des aspects du programme sont attrayants et seraient fort utiles dans notre régime de sécurité sociale. J'ai exhorté le Gouvernement à étudier sérieusement ce programme, afin de savoir quelle partie pourrait être incorporée à notre régime de sécurité sociale, en vue d'assurer aux Canadiens les mêmes avantages dont jouissent les citoyens des États-Unis.

(Texte)

M. Dufresne: Monsieur le président...

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, étant donné que les représentants des divers partis ont prononcé des discours relativement à ce poste, j'allais suggérer, si l'honorable député de Québec-Ouest (M. Dufresne) me le permet, qu'il serait peut-être préférable d'avoir un débat sur les différents crédits qui seront appelés. C'est tout simplement une proposition que je fais à l'honorable député, et je n'insiste pas.

M. Dufresne: Monsieur le président, je me demande quel est l'empressement de l'honorable ministre de vouloir essayer, d'une fa-

[M. Hees.]

çon indirecte, d'empêcher les honorables membres de la Chambre de faire leurs suggestions.

L'hon. M. Martin: Ce n'était certainement pas mon intention, monsieur le président. Toutefois, vu que les représentants de tous les partis ont prononcé des discours, j'avais pensé que les questions que l'honorable député avait l'intention de poser auraient pu l'être lorsque nous aborderions les différents crédits, soit les pensions de vieillesse, l'assurance-santé, etc. J'ai fait cette suggestion dans le dessein d'épargner du temps et sans arrière-pensée, je vous l'assure.

M. Dufresne: Monsieur le président, j'accepte la déclaration du ministre et je dis tout simplement ceci, car dans trois minutes il sera six heures et nous devons ajourner.

Une voix: Il reste 4 minutes.

M. Dufresne: Le département dont nous étudions présentement les crédits est, à mon humble avis, le ministère le plus important de l'administration fédérale...

L'hon. M. Martin: Bravo! Je suis d'accord.

M. Dufresne: Il est le plus important, non pas peut-être parce que l'honorable ministre en est le titulaire, mais parce que, à mon humble avis, il s'occupe de ce que nous avons de plus cher au Canada, notre capital humain. Je crois qu'il est très important que nous nous occupions de la façon dont il convient de ce capital humain qui est à la base de notre société, du progrès et également de tout ce qui peut être beau et grand dans le Canada que nous habitons.

Monsieur le président, je voudrais en ce moment me joindre à ceux qui m'ont précédé et se sont permis de faire des suggestions à l'honorable ministre en ce qui concerne les lois sociales administrées par son département. Pour ma part, je désire non seulement faire allusion aux pensions de vieillesse, mais également dire un mot relativement aux pensions aux invalides et aux aveugles, et je toucherai même un peu la question des allocations familiales.

Parlant des allocations aux vieillards, je suis fortement d'avis que le ministère devrait prendre sans tarder les mesures nécessaires et appropriées afin d'accorder à tous les pensionnés, c'est-à-dire à ceux de 70 ans ou plus, une pension quelque peu plus généreuse que celle qu'ils reçoivent actuellement, soit \$40 par mois. Ces pensionnés, à mon sens, ne peuvent qu'exister avec la pitance qu'on leur verse, lorsqu'on considère le gaspillage éhonté qui existe dans certains départements et qui a d'ailleurs été dénoncé plus d'une fois dans cette enceinte, ce que j'ai d'ailleurs fait moi-même au cours du débat précédent.